

vendredi 4 mars 2011

SEANCE DU 28 FEVRIER 2011.

Présents : Mrs PAGANEL R. CONTE B. DELSAHUT J.B. MARTY A. MARTY B. QUENNESON H.
Mme MECHENIN E.

Excusés: M. DELSAHUT Jean-Baptiste (pouvoir à M. POUZALGUES S.)
Mme LACAM M. (pouvoir à M. CONTE B.)
M. SIRDEY F. (pouvoir à M. MARTY Alain)
M. GANIL T

Madame MECHENIN Elisabeth a été élue secrétaire de séance.

Convention de mise à disposition de l'Etat pour assistance à l'élaboration du PLU.

Monsieur Le Maire donne lecture de la convention.

Monsieur Alain MARTY fait part à l'assemblée de son entretien avec Madame Christine DEBONS, agent de la DDT.

Le Conseil Municipal souhaite avoir de plus amples renseignements sur le PLU et sollicite une nouvelle réunion avec les responsables de la DDT et la CCLC.

Avenant concernant les travaux de peintures à l'église. (Avenant n° 1)

Monsieur Le Maire fait état de l'avancement des travaux à l'église et donne lecture de l'avenant n° 1 entre Monsieur PALHOL, le peintre, et la commune.

Le marché initial d'un montant de 121 529.01 € HT est ainsi augmenté de 10 660.00 € HT (8 500.00 € HT pour travaux supplémentaires de peintures + 2 160.00 € pour un mois supplémentaire de location des nacelles).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents,

Le Conseil Municipal,

- Accepte le devis concernant les travaux supplémentaires de peintures d'un montant de 8 500.00 € HT ;
- Refuse la location supplémentaire des nacelles ;
- Et autorise le Maire à signer l'avenant pour un montant de 8 500.00 € HT et les ordres de services ainsi que toutes les pièces afférentes à cette opération.

Certificat d'urbanisme (Emile BONHOMME)

Monsieur Le Maire fait savoir à l'assemblée que Monsieur BONHOMME Emile, propriétaire des parcelles section A 562, 563 lieu-dit "La Garenne", souhaite demander un certificat d'urbanisme concernant les parcelles désignées ci-dessus,

Après discussion, le Conseil Municipal

- considérant l'intérêt majeur de la commune, à savoir une nouvelle construction qui ramènerait des impôts dans les caisses de la commune,
 - considérant que la construction d'une maison d'habitation ne portera pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages,
- émet un avis favorable à ce projet.

Approbation du classement de la voirie.

Après avoir réexaminé le classement de la voirie effectué par la DDT du Lot, le Conseil Municipal s'est rendu compte de 5 erreurs et charge Monsieur Le Maire de procéder à ces rectifications.

Convention avec la SAFER

Thomas GANIL, Conseiller Municipal absent n'a pas donné suite à la proposition que le Conseil Municipal lui avait faite lors de la dernière réunion, à savoir, « être le délégué SAFER pour la commune de Saint-Cernin ».

Désignation du délégué au SYDED

Monsieur Le Maire donne lecture de la lettre du SYDED en date du 17 Février 2011 rappelant l'adhésion de la commune au SYDED afin de continuer de bénéficier en 2011 des interventions du SATESE.

Monsieur le Président du SYDED demande à tous les Conseils Municipaux de bien vouloir désigner un élu qui représentera la commune au sein du SYDED.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, désigne :

- Délégué titulaire, M. Raymond PAGANEL, Les Bouyssounades 46360 Saint-Cernin
- Délégué suppléant, M. Serge POUZALGUES, 64 Rue Noulet 31400 Toulouse.

Questions diverses.

Permis d'exploration et exploitation de gaz de schiste

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande, parue au Journal Officiel du 24 Août 2010, de permis exclusifs de recherche de mines d'hydrocarbure liquide ou gazeux, parmi lequel celui dit « Permis de Cahors » couvrant entièrement le territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy et présente ensuite les éléments connus sur ce dossier.

La commission « Ressources naturelles, gestion de l'espace et habitat » du Parc a été saisie de la question et s'est réunie le vendredi 11 février. Elle a émis à l'unanimité un avis défavorable sur ce dossier, l'exploitation industrielle de gaz de schiste apparaissant en opposition avec le contenu de la Charte du Parc encore en vigueur ainsi qu'avec les orientations de l'avant-projet de notre future Charte, pour les 12 prochaines années. Plusieurs problèmes potentiels sont à prendre en compte :

- des projets d'infrastructures lourdes sur les sites naturels majeurs du Parc (ex-SIEE et ZIEM), qui n'ont pas vocation à en recevoir.
- un impact potentiel de la technique de fragmentation hydraulique sur la ressource en eau et les milieux souterrains, alors que sa préservation est un des axes majeurs de la nouvelle charte
- l'engagement du territoire en faveur des énergies renouvelables, dans le cadre du Plan Climat Energies Territoire
- la dégradation du paysage et de l'image de territoire préservé du Parc naturel régional

M. le Maire propose qu'un positionnement collectif soit rapidement pris pour notre territoire reprenant le positionnement du Parc.

Ainsi, après vote à l'unanimité, le Conseil municipal affiche son opposition à toute prospection minière d'hydrocarbures de roche-mère ou exploitation qui en découlerait sur le territoire du Parc et souhaite l'organisation d'un débat national sur l'avenir énergétique de notre société afin que les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de développement des énergies renouvelables, et d'amélioration de l'efficacité énergétique soient promus.

- **Voirie.**

- Monsieur Alain MARTY, Président du SIVOM de Lauzès fait savoir que sur 10 entreprises qui ont répondu, l'entreprise BTP BOUCHER de Saint-Martin Labouval a été retenue.
- Pour les travaux à effectuer dans le Touron dont un devis a été établi par Monsieur Didier GANIL, le Conseil Municipal charge Monsieur Le Maire de contacter 3 autres entreprises BTP BOUCHER, LOUBIERES, RAFFY).
- Monsieur Bernard CONTE signale que Monsieur Michel VIGUIE se plaint de la vitesse excessive et du passage trop fréquent des véhicules.

- **Salle des Fêtes.**

Suite à la dernière location de la salle des fêtes, il a été constaté de nombreux dégâts ; Monsieur Le Maire propose donc à l'assemblée que cette salle ne soit plus louée en période scolaire sauf pour les associations communales.

Après discussions,

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et décide

- Pour les administrés de la commune la location sera gratuite en été et une participation pour le chauffage de 20.00 € sera demandée pendant la période du 15 Octobre au 15 Avril.

- Les associations communales pourront utiliser la salle gratuitement.

A SAINT-CERNIN le 04 Mars 2011.

Le Maire